

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 28 ET 29 AVRIL 2022

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**PRUMUZIONE DI A SALUTE PER TUTTI INGHJIOCU,  
UN'AMBIZIONE PURTADA DA A CULLETIVITA DI  
CORSICA**

**PROMOTION DE LA SANTÉ POUR TOUS, EN TOUS LIEUX,  
UNE AMBITION PORTÉE PAR LA COLLECTIVITÉ DE  
CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission pour les Politiques de Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le 11 mars 2022 se sont tenues les deuxièmes assises de la santé. Au-delà des problématiques liées à la crise épidémique que la Corse venait de traverser, elles ont permis d'aborder l'évolution des compétences en santé au travers de deux prismes : D'une part, l'intérêt d'une plus forte décentralisation des compétences en santé : la Collectivité de Corse, soutenue par plusieurs acteurs et à l'instar de la région Occitanie, souhaite récupérer des missions dévolues à l'Agence Régionale de Santé.

À cet effet, le Conseil exécutif de Corse a esquissé une demande argumentée d'adaptation des normes qui intègrera la discussion avec le gouvernement sur le statut d'autonomie. À cet égard, au-delà des attributions relevant de la gouvernance, de la régulation et de l'opérationnel, il a amorcé une réflexion sur les contours d'un arbitrage portant sur la problématique du financement de la sécurité sociale, notamment les branches de l'assurance maladie et de l'autonomie. Sur le plan juridique, la prise de parole au cours des débats de la représentation polynésienne a éclairé l'intérêt pour l'État et la Collectivité de Corse d'inscrire la Corse dans l'article 74 de la Constitution, en l'espèce le cadre de la spécialité législative ; si l'attribution de compétences opérationnelles peut relever de l'identité législative à condition qu'il soit légiféré en ce sens au bénéfice de toutes les collectivités régionales, en revanche l'attribution de compétences de régulation du système local de santé, en termes de sécurité et de développement sanitaires nécessitent une différenciation législative procédant d'un cadre spécifique.

D'autre part, la gestion de la crise par la Collectivité de Corse et ses partenaires insulaires a démontré la mise en capacité plus forte des territoires à s'emparer et à porter des sujets de santé, en étant force de proposition et acteurs de solutions.

Ainsi, la Collectivité de Corse inscrit son action en matière de santé dans le paradigme « One Health », élaboré et porté par l'Organisation mondiale de la santé. Le paradigme organise une approche de la santé unifiée ; toutes les voies d'entrées particulières dans le domaine de la santé relevant d'une seule et même santé. Cette approche est donc aussi en prise avec les facteurs environnementaux et avec l'état de bien-être physique, mental et social des personnes. « One Health » s'impose ainsi comme une clé essentielle pour le développement de la Corse et de ses habitants : ce concept, qui a fortement émergé dans les politiques de santé, promeut une approche intégrée, systémique et unifiée de la santé humaine, animale et environnementale.

L'objectif poursuivi, exigeant et ambitieux, est d'améliorer la santé et le bien-être des habitants de Corse en agissant sur les déterminants de santé individuels (comportements, style de vie, connaissances,) et environnementaux (social, professionnel, accès aux ressources, logement).

Le Conseil exécutif de corse poursuit la construction de sa stratégie en santé en 3 étapes :

➤ Première étape : le retour à une équité d'offre de santé de proximité et territorialisée, par un développement territorial sur l'ensemble de la Corse en cours depuis 2018 :

- dans son champ de compétences : le renforcement des centres de planification familiale (CPEF) et la possibilité d'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) sur 9 sites couvrant l'ensemble des territoires, dont notamment l'université sous forme conventionnelle, avec une évolution envisagée dès 2022 en centres de santé sexuelle afin de permettre un accès aux dépistages pour tous les usagers qui souhaitent en faire la démarche ; l'amélioration des accueils Pmi et l'ouverture de nouvelles permanences en partenariat avec les mairies, communautés de communes ou associations.

- en marge de son champ de compétences : le développement de l'accès aux soins de premier recours par la réalisation d'un zonage, complémentaire à celui de l'agence régionale de santé (ARS), prenant en compte les spécificités de l'île. Cette cartographie permet l'octroi d'aides à l'installation et au maintien pour les médecins déjà en poste souhaitant accompagner un confrère.\_

➤ Deuxième étape : le développement des partenariats, de la mise en réseau et de l'offre de services hors les murs (2020-2022) :

- le réseau contraception/ IVG (RIMANA) rassemble tous les professionnels libéraux et facilite l'accès à la contraception et à l'IVG pour toutes les femmes quel que soit leur lieu de résidence,

- le groupement des sages femmes de Corse (Mal) afin de garantir un accompagnement égal pour tous les suivis de grossesse et de naissance,

- l'animation de groupes de travail : pour l'accompagnement des étudiants en santé, pour la formation, pour renforcer l'accès aux soins ; pour participer à l'équipe de Lutte Contre les Inégalités de santé (ELIS),

- le déploiement et l'animation de la stratégie des mille jours.

➤ Troisième étape, objet du présent rapport : le portage, dans un cadre partenarial élargi, d'une vision ambitieuse de la santé au travers de plusieurs axes, avec les différentes institutions, avec les communes, communautés de communes et avec les associations qui maillent le territoire.

- Premier axe : le développement des compétences psycho sociales (CPS)

Les compétences psychosociales sont la capacité d'une personne à maintenir un état de bien-être lui permettant de répondre aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. Savoir résoudre des problèmes, communiquer efficacement, avoir conscience de soi et des autres : telles sont quelques-unes des CPS.

Actuellement toutes les stratégies nationales s'appuient sur le développement et le renforcement des compétences psychosociales :

- le Plan national de santé publique priorité prévention (2018-2022) ;

- la Feuille de route en santé mentale et psychiatrie (2018 et suivante) ;

- le Plan national de mobilisation contre les addictions (2018-2022) ;
- la Stratégie nationale de santé sexuelle (2017-2030) ;
- le Programme national de lutte contre le tabac (2018-2022)

Le développement et le renforcement des CPS à tous les âges de la vie contribue au développement individuel et social, augmente la capacité de choix, l'autonomisation et le pouvoir d'agir (empowerment) des individus et améliore ainsi l'état de santé et de bien-être des personnes et des populations.

Les programmes CPS probants ont démontré d'importants bénéfices sur la santé (réduction de la consommation de substances psychoactives, des comportements violents, et des comportements à risque en général ; réduction de la souffrance psychologique, des problèmes de comportement et des troubles anxiodépressifs) (annexe 1) et sur la réussite éducative et sociale (augmentation de l'engagement et des résultats scolaires, amélioration du climat scolaire, amélioration de l'insertion sociale et aide au maintien à domicile pour nos aînés) .

L'objectif poursuivi est de mobiliser l'intégralité des services partenaires sur cette unique thématique en lien avec les problématiques rencontrées aujourd'hui sur l'ensemble des territoires : précarité, famille en difficulté, enfance en danger, addictions, femmes victimes de violence, personnes âgées...

La Collectivité de Corse a, depuis trois ans, engagé des actions :

- ✓ Auprès d'enfants et des jeunes dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et dans les écoles (déploiement de l'exposition « Qu'est-ce qui se passe dans sa petite tête dans les EAJE, programme de développement affectif et social dans les écoles primaires : sur l'année scolaire 2018-2019 ce projet a concerné 792 élèves, 40 enseignants et 26 animateurs.)
- ✓ De formation des personnels de la Collectivité (246 personnes ont été formées)
- ✓ D'information auprès des services de la protection de l'enfance et de l'autonomie.

Il est temps d'innover et d'aller plus loin en portant des actions transversales de développement des CPS tout au long de la vie.

Les équipes opérationnelles de la Collectivité, formées depuis plus de 10 ans, ont la capacité d'organiser des événements couvrant plusieurs domaines d'intervention :

- Un colloque annuel sera le lieu d'une présentation des innovations dans le domaine, des outils probants, des évaluations d'actions ;
- Un séminaire de travail et de construction d'actions, prévu en 2022 puis reproduit annuellement, permettra aux agents qui le souhaitent de construire un projet sur leur territoire et en faveur de leur public grâce à l'aide de personnes expérimentées en la matière ;
- La réalisation d'actions de formations : la formation au développement des compétences psychosociales est spécifique et doit permettre à tout professionnel de trouver la bonne posture qu'elle soit individuelle ou collective ;
- Le développement de projet multi partenariaux : actions auprès des publics précaires, action sur les violences intrafamiliales, action dans les établissements d'accueil ... Tout type de projet peut être développé à tous les âges de la vie et sur

l'ensemble du territoire.

La formation sera dispensée par le personnel de la collectivité pour partie et pour partie financée par des appels à projets nationaux ; elle doit se déployer pour former des acteurs mais aussi de futurs formateurs, l'objectif est de former à minima 250 personnes sur 5 ans.

○ Deuxième axe : la mise en place d'offres attentionnées à destination des publics fragiles :

○ une analyse spécifique de repérage de la fragilité est en cours de réalisation, cette étude a d'abord produit une cartographie de la vulnérabilité (annexe 2) sur l'ensemble du territoire, elle s'attache aujourd'hui à une vision plus fine, ces différentes études se déploieront sur 4 ans ;

○ un accompagnement spécifique pour les publics porteurs de handicap, notamment l'accessibilité aux modes de garde, fiche action de la contractualisation relative à la prévention et à la protection de l'enfance (annexe 3) ;

○ la mise en place d'un camping-car santé social : l'« aller-vers » s'impose comme une réponse essentielle et adaptée pour lutter, au sein des territoires, contre la dégradation sanitaire et sociale des plus démunis, isolés, exclus et vulnérables.

Un premier BuSS (camping-car santé social) sera actif sur la plaine orientale dans le courant du premier semestre 2023 et une étude pour un deuxième BuSS est lancée dans l'Alta Rocca ;

○ Augmenter l'offre des modes d'accueil des enfants de moins de trois ans et proposer une socialisation et un accès à la culture pour tous les enfants grâce à l'appel à manifestation d'intérêt auquel la Collectivité de Corse a répondu, pour lequel elle a été retenue et qui vise à favoriser l'émergence de nouveaux projets.

○ Troisième axe : la création de lieux de ressources, et en particulier, une maison des 1 000 jours, dont l'expérimentation pourrait avoir lieu à Aiacciu et se déployer ensuite sur l'ensemble du territoire grâce à tous les partenariats finalisés.

Lieu pluriel où sont proposés plusieurs services aux (futurs) parents et carrefour de rencontres pour les parents et les professionnels des 1 000 premiers jours, la maison des 1000 jours est une fabrique locale de projets des 1 000 premiers jours et de réponses aux besoins quotidiens des parents. La maison des 1 000 jours est conçue comme une réponse au manque de lisibilité et de coordination de l'offre de soin, d'accompagnement et de services aux familles. Elle promeut le « travailler ensemble », par-delà les secteurs d'intervention prédéfinis afin d'offrir un accompagnement et des services répondant aux besoins de l'enfant et adaptés aux besoins des parents.

Ce projet peut d'ores et déjà s'appuyer sur les engagements pris dans le cadre de la contractualisation pour la protection de l'enfance avec l'Etat et sur les services actuellement existants, groupes de parentalité, et partenariats.

Cette ambition nécessite la mise en œuvre de moyens : moyens humains, moyens financiers et moyens matériels. Les équipes opérationnelles répondent régulièrement à des appels à projets et appels à manifestations d'intérêt afin de trouver des financements. Les équipes doivent pouvoir être renforcées en personnel et en

investissement (matériel et locaux).

Les dépenses financières liées à ces propositions de travail sont d'ores et déjà chiffrées et représentent un montant global de 1 364 000 €, dont 1 102 500 € de crédits de paiement 2022 sur le programme 5213 reconductibles chaque année et 261 500 € d'équivalents temps pleins dédiés à la formation. 1 141 900 € de recettes contractualisées en crédits de paiement sur les programmes 5213 : 434 000 € AMI accueil pour tous, 504 900 € contractualisation Etat/protection de l'enfance, 60 000 € appel à projet 1 000 jours, 108 000 appels à défi, 35 000 € appel à projet PRAPS.

Certaines actions seront co-financées, notamment via des appels à projets de l'ARS de Corse et ces nouvelles recettes abonderont le budget par crédits de paiement affectés aux programmes 5212 et 5214.

Les dépenses liées aux moyens humains telles qu'actées dans les orientations du schéma directeur territorial en faveur de l'enfance et de la famille en Corse pour la période 2022/2026 adopté par l'Assemblée de Corse en octobre 2021, doivent être confortées, faute de quoi les objectifs ne sauraient être tenus. Il convient de poursuivre la politique de recrutement de médecins, sage-femmes, puéricultrices et infirmières, de psychologues, d'éducateurs de jeunes enfants afin de poursuivre le rééquilibrage des ressources déjà engagée depuis 2018 sur l'ensemble du territoire et offrir ainsi un égal accès à la prévention et aux soins. Le recrutement de formateurs internes en capacité de soutenir le projet de déploiement d'actions de développement des compétences psychosociales est également indispensable.

Enfin, la recherche de nouveaux locaux et leur équipement sont incontournables pour la mise en œuvre des projets développés et pourront prendre la forme de nouveaux partenariats.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.